



NOTE DE SYNTHÈSE N°7

OBJET : ADOPTION RÉGLEMENT INTÉRIEUR CRÉCHE LES LUTINS

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

Lors de la séance du 4 Juillet 2022, le conseil municipal de Poulx a approuvé l'adoption du règlement intérieur de la crèche les lutins. Il convient de le faire évoluer.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale,
Vu la délibération 2023/07/04/11 du conseil municipal de Poulx,
Considérant l'avis émis en commission le 28 Novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** la délibération 2023/07/04/11 du conseil municipal de Poulx,
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.